

**Mise en place d'un Dispositif de Suivi Evaluation  
De l'Education Non Formelle**

**LISTE DES INDICATEURS DE SUIVI EVALUATION  
DE L'EDUCATION NON FORMELLE**

**Jean-Pierre Jarousse**

**Ali Benddine**

**Juin 2013**

L'analyse de l'état des lieux des programmes de l'Education Non Formelle (ENF), à travers les documents disponibles et des visites sur le terrain, a permis d'identifier les phases principales des activités de ces programmes et les étapes de réalisation des tâches de chaque phase. Cette analyse a permis aussi de dégager les points « critiques » des mécanismes d'exécution de ces programmes et de leurs résultats, et ainsi de proposer les indicateurs adéquats pour rendre compte de « la performance » de chaque activité en terme de processus et d'impact.

La présente liste définit pour chaque indicateur :

- Le moment de l'année (date) qui correspond à l'activité concernée par cet indicateur ;
- les informations nécessaires pour le calculer ;
- son mode de calcul ;
- l'instrument (ou formulaire) utilisé pour renseigner les informations nécessaires et pour générer cet indicateur, le plus souvent, automatiquement.

Les indicateurs proposés sont présentés selon l'ordre chronologique de réalisation des activités de l'ENF, qui est aussi l'ordre de présentation des formulaires élaborés pour générer ces indicateurs sur le fichier « outils et instruments ».

- **Phase 1 : Préparation**
  - **Etape 1.1 : Délégation des crédits :**

Dès la réception des délégations de crédits, (entre le début de l'exercice budgétaire et le 30 Avril de l'année t), les délégations provinciales du M.E.N. devront faire remonter aux AREF et à la DENF les informations et indicateurs suivants :

- Informations nécessaires :
  - Montant délégué sur l'exercice budgétaire de l'année t (l'année en cours) sur la rubrique « Subventions accordées aux associations œuvrant dans l'Education Non Formelle » (Cd(t)) ;
  - Date de réception de la délégation de crédits ;
  - Montant des crédits délégués sur l'exercice budgétaire de l'année t-1 (l'année précédente) (Cd(t-1));
  - Partie des crédits délégués l'année (t-1) affectée au programme de l'E2C (Ca(t-1)) (sachant que l'autre partie est affectée, dans certaines délégations, au programme Istidrak ou Accompagnement Scolaire);
  - Partie des crédits délégués l'année t **prévue** d'être affectée au programme de l'E2C (Ca(t));
  - Nombre de bénéficiaires de l'E2C de l'année scolaire (t-1/t):  $\text{Benef}(t-1)/(t)$  ;
  - Nombre de bénéficiaires **prévisionnel** de l'E2C de l'année scolaire (t/t+1) :  $\text{Benef}(t)/(t+1)$  ;
- Indicateurs :

- Retard en semaines de la délégation de crédits par rapport à la date de référence limite (le 30 Avril<sub>t</sub>) ;
  - Taux de variation des crédits délégués entre l'année t-1 et l'année t :  $[Cd(t) - Cd(t-1)]/Cd(t-1)$  (%) ;
  - Taux de variation des crédits affectés au programme de l'E2C (parmi les crédits délégués) entre l'année t-1 et l'année t :  $[Ca(t) - Ca(t-1)]/Ca(t-1)$  (%) ;
  - Dépense moyenne par bénéficiaire de l'E2C observée sur l'exercice (t-1) :  $Ca(t-1)/Benef(t-1)$ , même calcul pour l'année t ;
  - Dépense moyenne par bénéficiaire de l'E2C prévue pour l'exercice (t) :  $Ca(t)/Benef(t)$ .
- Instrument : « SUIVI DES DELEGATIONS DE CREDITS » (voir Formulaire N° : 1.1.1)

▪ Etape1.2: Appel à projets

Activité 1 : publication de l'appel à projets (par affichage, ....).

- Document et information exigés : copie de l'annonce datée et signée par le délégué, contenant :
  - date de publication,
  - support de publication,
  - Les critères d'octroi des subventions ;
  - Eléments du dossier ;
  - Date limite de dépôt.
- Indicateur :
  - retard de l'annonce de l'appel à projets en semaines par rapport à la date de référence limite (le 15 Mai<sub>t</sub>).
- Instrument : « TABLEAU RECAPITULATIF DES APPELS A PROJETS LANCES PAR LES DELEGATIONS » (voir formulaire N°1.2.1)

Action 2 : Dépôt des dossiers de projets par les associations et leur traitement par les délégations. (du 15 Mai<sub>t</sub> au 15 Juin<sub>t</sub>)

- Informations à recueillir par délégation:
  - Liste des projets déposés par les associations (avec : nom de l'association, expérience dans l'ENF, nombre de groupes-classes proposées, effectif de bénéficiaires prévu, date de dépôt du projet)
  - Nombre de dossiers déposés (et variation par rapport à l'année (t-1)) ;
- Indicateurs :
  - Taux de variation du nombre de dossiers de projets déposés par rapport à l'année (t-1) :  $Nbre\ projets\ déposés\ en\ (t) / Nbre\ projets\ déposés\ en\ (t-1)$  (%) ;

- Retard en semaines, dans le dépôt des dossiers, par rapport à la date de référence limite (le 15 Juin<sub>t</sub>), le retard tenant compte du dernier dossier déposé et « accepté » par la délégation ;
- Instruments :
  - LISTE DES PROJETS DEPOSES PAR LES ASSOCIATIONS (voir Formulaire N° : 1.2.2) ;
  - TABLEAU RECAPITULATIF DES APPELS A PROJETS LANCES PAR LES DELEGATIONS (voir Formulaire N° : 1.2.a)

### Etape 1.3 : sélection des projets/associations

Action 1 : réunion du comité d'éligibilité (du 15 au 30 Juin<sub>t</sub>).

Produit : liste (fichier) des projets/associations sélectionnés.

- Informations de base pour chaque association:
  - Nombre de groupes/classes approuvé ;
  - Effectif de bénéficiaires retenu ;
  - Date d'approbation par le comité d'éligibilité ;
- Indicateurs :
  - Retard en semaines de l'approbation du projet de chaque association par rapport à la date limite de référence. (le 30 Juin<sub>t</sub>)
- Instrument : « ETAT DES PROJETS/ASSOCIATIONS SELECTIONNES PAR LE COMITE D'ELIGIBILITE ». (Formulaire N°: 1.3.1)
- Informations récapitulées par délégation:
  - Date de fin des travaux du comité d'éligibilité et signature des conventions ;
  - Nombre de projets/associations sélectionnés ;
  - Nombre total de groupes/classes d'E2C et de bénéficiaire retenus ;
- Indicateurs :
  - Taux d'éligibilité des projets-associations :  
Nbre projets-associations sélectionnés/Nbre projets-associations soumis au comité (en %).
  - Retard en semaines de fin des travaux du comité d'éligibilité (et signature des conventions) par rapport à la date de référence limite (le 30 Juin<sub>t</sub>) ;
- Instrument : « TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS APROUVES PAR DELEGATION». (Formulaire N°: 1.3.2)

### **Evaluation institutionnelle de la phase «Préparation»:**

Première réunion des Comités Provinciaux et Régionaux de suivi-évaluation des programmes de l'ENF, pour «l'Evaluation de la phase de Préparation », présidés respectivement par le Délégué Provincial (délégation) et le Directeur de l'AREF (région). (du 01 au 30 Juillet<sub>t</sub>)

- Indicateurs : les principaux indicateurs de suivi-évaluation générés au cours de la phase 1 de « Préparation » (formulaires N°1.1.1 à 1.2.2) sont repris sur « tableau de bord » par Délégation, et un autre par Académie, qui sont soumis, respectivement, au Comité Provincial, et respectivement au Comité Régional.
- instruments :
  - « TABLEAU DE BORD RECAPITULATIF PROVINCIAL DE LA PHASE DE « PREPARATION » (Formulaire N°: 1.3.D).
  - TABLEAU DE BORD REGIONAL RECAPITULATIF DE LA PHASE DE « PREPARATION » (Formulaire N°: 1.3.A).

Produit : PV de réunion du Comité et « Rapport de Préparation » commentant et validant les indicateurs de suivi-évaluation de la phase de préparation, et expliquant l'évolution de ces indicateurs, et notamment les indicateurs de processus reflétant des dysfonctionnements éventuels (retards par exemple), et les indicateurs de résultats relatant des objectifs non atteints.

Indicateur: Retard en semaines de réunion des comités de suivi-évaluation Provincial (avant le 15 Juillet<sub>t</sub>) et Régional (avant le 30 Juillet<sub>t</sub>) par rapport à la date limite de référence.

Les PV des Comités Provinciaux et Régionaux de suivi-évaluation, les « Rapport de Préparation » et les tableaux de bord sont adressés à la DENF dans les plus brefs délais (1ere semaine du mois d'Août<sub>t</sub>).

### Etape 1.4 : Engagement des contributions financières

(du 15 Juillet<sub>t</sub> au 30 Août<sub>t</sub>)

Action : dépôt de l'état d'engagement et du dossier d'engagement pour chaque projet pour l'obtention du visa.

- Informations :

liste des projets du programme E2C (formule « subventionné ») avec , pour chaque association:

- montant de la subvention affecté au programme E2C sur l'exercice budgétaire de l'année t [CeE2C(t)];
- montant engagé pour les contributions E2C sur l'exercice budgétaire de l'année t [CeE2C(t)];
- date de dépôt pour engagement (date de référence : du 15 au 30 Juillet<sub>t</sub>);
- dates d'engagements (date de référence : du 15 Juillet<sub>t</sub> au 30 Août<sub>t</sub>).

- Indicateurs :
  - Taux d'engagement des crédits affectés au programme E2C : (Crédit engagé pour subvention E2C)/(Crédit affecté au programme E2C) en % (pour le dénominateur voir l'étape 1.1 de la phase « préparation »)
  - Retard en semaines du dépôt des dossiers d'engagement des crédits affectés au programme E2C par rapport à la date limite de référence (avant le 31 Juillet<sub>t</sub>).
  - Retard en semaines de l'engagement des crédits affectés au programme E2C par rapport à la date limite de référence (avant le 31 Août<sub>t</sub>).
  
- Instrument : « SUIVI DE L'ENGAGEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES PROJETS/ASSOCIATIONS ». (Formulaire N°: 1.4)

## **Phase 2 : Démarrage.**

### **Etape 2.1 : Inscription des bénéficiaires.**

(du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre<sub>t</sub>)

- Action/activité : recensement des enfants inscrits de l'E2C selon les différentes « formules » du programme E2C : inscrits des associations subventionnées et inscrits des associations non subventionnées ou parrainés.
- Produit : liste (fichier) des inscrits, par « formules », par association, leurs caractéristiques individuelles et sociales : sexe, âge, milieu, niveau de scolarisation antérieure, etc... (à déposer au Service provincial de l'ENF par les associations avant le 13 Octobre).
  
- Informations nécessaires : (au calcul des indicateurs)
  - Date de dépôt des listes des enfants inscrits ;
  - Nombre d'enfants inscrits sur les listes présentées par association ;
  - Nombre d'enfants inscrits pris sur les listes « child to child » ;
  
- Indicateurs :
  - Retard en semaines de dépôt des listes des enfants inscrits par association par rapport à la date de référence limite (avant le 13 Octobre).
  - Part des inscrits pris sur les listes de l'opération « child to child » (en %) ;
  
- Instrument : « SUIVI DES INSCRIPTIONS DES ENFANTS BENEFICIAIRES DE L'E2C PAR LES ASSOCIATIONS » (Formulaire N°: 2.1.1)

### **Etape 2.2 : Gestion et formation des animateurs et superviseurs:**

Action : Recensement et formation des animateurs et des superviseurs du programme E2C.  
(du 1<sup>er</sup> au 15 Octobre<sub>t</sub>)

- Informations :
  - Listes (fichier) des animateurs par association et par formule de financement (subvention/parrainage), avec les caractéristiques individuelles et sociales ( sexe, âge, niveau d'études, formations, expérience,.. ) ;
  - listes des superviseurs par association et par formule de financement (subvention/parrainage), avec les caractéristiques individuelles et sociales ( sexe, âge, niveau d'études, formations suivies, expérience,.. ) ;
  - Nombre d'animateurs formés et date de formation ; par Délégation et récapitulatif et par AREF.
  
- Indicateurs :
  - pourcentage d'animateurs (resp. de superviseurs) formés par rapport au nombre total d'animateurs (resp. de superviseurs).
  - Retard en semaines de la formation des animateurs (resp. des superviseurs) par rapport à la date limite de référence (avant le 15 Octobre<sub>t</sub>).
  
- instrument : « TABLEAU RECAPITULATIF DES FORMATIONS DES ANIMATEURS ET SUPERVISEURS » (Formulaire N°: 2.2)

### **Etape 2.3 : Début des cours de l'E2C**

Action 1 : Début des cours à l'occasion de la journée nationale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (le 13 Octobre<sub>t</sub>).

Action 2 : Préparation et dépôt des Rapport de Démarrage (avant le 30 Novembre<sub>t</sub>).

Informations :

- Date réelle de début effectif des cours par association ;
  - Nombre d'associations ayant commencé les cours effectifs le 13 octobre (ou au cours de la même semaine), par délégation et par AREF ;
  - Liste des inscrits confirmés, qui sont des enfants qui ont réellement commencé à fréquenter les cours, durant les premières semaines (4 semaines par exemple) de début des cours;
  - Répartition des effectifs des bénéficiaires (inscrits confirmés) par milieu, par sexe et selon la formule de financement de l'association (subventionnée ou parrainée)
  - Date de dépôt du rapport de démarrage par chaque association (y compris listes des inscrits confirmés) ;
- Indicateurs :
    - Retard en semaines du début effectif des cours par association, par rapport à a date limite de référence ;
    - Pourcentage d'associations ayant commencé les cours effectifs le 13 Octobre (ou au cours de la même semaine), par délégation et par AREF.

- Taux de réalisation des inscriptions (bénéficiaires **confirmés** au cours des premières semaines de début des cours)/(nombre de bénéficiaire prévu par la convention),
  - Retard en semaines du dépôt du rapport de démarrage par l'association par rapport à la date de référence limite (le 30 Novembre<sub>t</sub>).
- Instruments :
- « SUIVI DES INSCRIPTIONS CONFIRMÉES DES BÉNÉFICIAIRES DE L'E2C ET DÉPÔT DES RAPPORTS DE DÉMARRAGE PAR LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES » (formulaire N°2.3.1) ;
  - « SUIVI DES INSCRIPTIONS CONFIRMÉES DES BÉNÉFICIAIRES DE L'E2C ET DÉPÔT DES RAPPORTS DE DÉMARRAGE PAR LES ASSOCIATIONS NON SUBVENTIONNÉES » (formulaire N°2.3.1 bis).
  - « RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'E2C INSCRITS CONFIRMÉS SELON SUBVENTIONNÉ OU PARRAINÉ, PAR MILIEU ET SEXE » (formulaire N°2.3.2 bis).

**Action 3 : Visite de diagnostic de l'inspecteur.**  
(du 13 Octobre au 15 Décembre)

- Informations nécessaires:
- Pour chaque groupe/classe, (au moment de la visite) :
    - Date de la visite de diagnostic de l'inspecteur ;
    - Nombre de Bénéficiaires présents ;
    - Nombre de séances réalisées par discipline et total des séances réalisées (en heures);
    - Nombre de manuels disponibles par groupe/classe ;
- Indicateurs :
- Retard en semaines de la 1<sup>ère</sup> visite de l'inspecteur à l'association par rapport à la date limite de référence (le 15 Décembre) ;
  - Taux de présence des bénéficiaires : (Nombre de bénéficiaires présents)/(Nombre initial d'inscrits confirmés) (en %)
  - Taux de réalisation des séances de cours (toute discipline) : (Nombre total des séances réalisées)/(nombre total de séances prévues) ; ( ??)
  - Taux de disponibilité des manuels : (Nombre de manuels disponibles)/(Nombre de bénéficiaires présents) ;
  - Retour du rapport de l'inspecteur à l'association (Saisir 1 si oui, ou 0 si non) ;
- instrument : « SUIVI DES VISITES DE DIAGNOSTIC DES INSPECTEURS PAR ASSOCIATION ». (Formulaire N° 2.3.3).

**Action/Activité 4 : Ordonnancement de la première tranche de la subvention.**  
(du 1<sup>er</sup> au 31 Décembre<sub>t</sub>)

- Informations nécessaires :



- Date de Validation du Rapport de démarrage par « le comité mixte de suivi-évaluation » ;
  - Dossier d'ordonnancement par association;
  - Date d'ordonnancement par association;
  - Etat (provincial) de validation des rapports de démarrages par « le comité mixte de suivi-évaluation » (avec dates d'ordonnancement);
- Indicateurs :
- Retard en semaines de validation des rapports de démarrage par « le comité mixte de suivi-évaluation »;
  - Retard en semaines de l'ordonnancement de la 1<sup>ère</sup> tranche par association par rapport à la date limite de référence (le 31 Décembre<sub>t</sub>);
  - Taux de paiement, au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche, effectué sur les crédits engagés par délégation à la date limite de référence (le 31 Décembre<sub>t</sub>);
- instrument : « SUIVI DE LA VALIDATION DES RAPPORTS DE DEMARRAGES PAR LES COMITES MIXTES ET DE L'ODONNANCEMENT DE LA 1ère TRANCHE POUR ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES». (Formulaire N° 2.3.4).

#### **Evaluation institutionnelle de la phase «Démarrage»:**

**Deuxième réunion des Comités Provinciaux et Régionaux de suivi-évaluation des programmes de l'ENF présidés respectivement par le délégué provincial et le directeur de l'AREF, pour «l'Evaluation de la phase de Démarrage ».**

(du 1<sup>er</sup> au 31 Janvier<sub>t+1</sub>)

Outils : un « tableau de bord » par délégation reprenant les principaux indicateurs de suivi-évaluation générés au cours de la phase de « **Démarrage**» est soumis au Comité Provincial puis Régional (formulaires N° 2.3.D et 2.3.A).

Produit : PV de réunion du Comité et « Rapport d'évaluation de la phase de Démarrage » validant et commentant les indicateurs de suivi-évaluation de cette phase, et expliquant l'évolution de ces indicateurs, notamment les indicateurs de processus reflétant des dysfonctionnements éventuels (retards par exemple), et les indicateurs de résultats relatant des objectifs non atteints. Le rapport fait état également des décisions et mesures de correction prises pour remédier aux dysfonctionnements éventuels

Les PV des Comités Provinciaux et Régionaux de suivi-évaluation, les « Rapport d'évaluation de la phase de Démarrage » et les tableaux de bord, provinciaux et régionaux sont adressés à la DENF dans les plus brefs délais (au cours de la première semaine du mois de Février<sub>t+1</sub>).

Indicateur: Retard en semaines des réunions des comités Provincial (avant le 15 Janvier<sub>t+1</sub>) et Régional (avant le 31 Janvier<sub>t+1</sub>) de suivi-évaluation de la phase «Démarrage» par rapport à la date limite de référence.

#### **Phase 3 :.Accompagnement**

### Etape 3.1 : Accompagnement pédagogique

#### Action 1: Visite d'accompagnement par l'inspecteur (du 1<sup>er</sup> Janvier<sub>t+1</sub> à fin Février<sub>t+1</sub>)

- Informations :
  - Nombre de Bénéficiaires présents par groupe/classe et nombre total par association ;
  - Nombre d'abandons (sorties parmi les inscrits) par groupe/classe nombre total par association ;
  - Nombre de nouveaux inscrits (entrées après le début des cours) par groupe/classe nombre total par association ;
  - Nombre de séances (en heures) réalisées par discipline et total des séances réalisées nombre total par association ;
  - Nombre de bénéficiaires ayant obtenu, au contrôle continu, une note moyenne  $\geq 10$  nombre total par association ;
  
- Indicateurs :
  - Taux moyen de présence des bénéficiaires par association: (Nombre de bénéficiaires présents)/(Nombre initial d'inscrits confirmés) (en %) ;
  - Taux moyen d'abandons : (Nombre d'abandons (sorties parmi les inscrits))/(Nombre initial d'inscrits confirmés) ;
  - Taux moyen de réalisation des séances de cours (toute discipline) : (Nombre total des séances réalisées)/(nombre total de séances prévues) ;
  - Taux moyen de « réussite » au contrôle continu: (Nombre de bénéficiaires ayant obtenu une note moyenne  $\geq 10$ )/ (Nombre de bénéficiaires).
  - Retour du rapport de l'inspecteur a l'association (Saisir 1 si oui, ou 0 si non) ;
  
- Instrument : « SUIVI DES DES VISITES D'ACCOMPAGNEMENT DES INSPECTEURS ET DES RAPPORTS PEDAGOGIQUES PAR ASSOCIATION » (Formulaire N° 3.1)

#### Action 2: Rapport pédagogique relatif à la première tranche (Dépôt du 15 Février<sub>t+1</sub> au 15 Mars<sub>t+1</sub>)

- Informations pédagogiques:
  - Listes des Bénéficiaires présents par groupe classe;
  - Listes des entrées et des sorties parmi les bénéficiaires ;
  - Nombre d'abandons (sorties parmi les inscrits) par association ;
  - Nombre de nouveaux inscrits (entrées après le début des cours) par association ;
  
- Indicateurs pédagogiques:
  - Taux de présence des bénéficiaires par association: (Nombre de bénéficiaires présents à la date de la visite)/(Nombre initial d'inscrits) (en %)
  - Taux d'abandons par association: (Nombre d'abandons (sorties parmi les inscrits))/(Nombre initial d'inscrits)
  - Taux de nouvelles inscriptions par association: (Nombre de nouveaux inscrits (entrée après le début des cours))/(Nombre initial d'inscrits)

- Etape 3.2 : Accompagnement financier  
Action 1: Rapports financier relatif à la première tranche  
( Dépôt du 15 Février<sub>t+1</sub> au 15 Mars<sub>t+1</sub>)
  
- Informations financières par association (relatives à la première tranche de la subvention):
  - Montants des salaires payés aux animateurs par association ;
  - Montants des salaires payés aux superviseurs par association ;
  - Montant payé pour l'assurance des bénéficiaires ;
  - Montant des dépenses pour frais de fonctionnement ;
  - Date de validation du rapport financier par le comité mixte.
  
- Indicateurs par association:
  - Proportion de la subvention (1<sup>ère</sup> tranche) payées aux animateurs par association ;
  - Proportion de la subvention (1<sup>ère</sup> tranche) payées aux superviseurs par association ;
  - Proportion de la subvention (1<sup>ère</sup> tranche) payée pour l'assurance des bénéficiaires ;
  - Proportion de la subvention (1<sup>ère</sup> tranche) dépensées pour frais de fonctionnement.
  - Retard de validation du rapport financier par le comité mixte.
  
- Informations par délégation :
  - Nombre de rapports financiers validés par « le comité mixte de suivi-évaluation »
- Indicateurs par délégation :
  - Pourcentage de rapports validés par rapport au nombre de conventions ;
  
- Instrument : « SUIVI DE LA VALIDATION DES RAPPORTS FINANCIERS RELATIFS A LA 1<sup>ère</sup> TRANCHE POUR ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES » (Formulaire N° 3.2.2).

Action 3 : Ordonnancement de la 2<sup>ème</sup> tranche (du 1<sup>er</sup> au 15 Avril<sub>t+1</sub>)

- Informations nécessaires :
  - Rappel : montant engagé pour la subvention au programme e2c par association (Formulaire N°:1.4) ;
  - rappel : montant de l'ordonnancement de la 1<sup>ère</sup> tranche (formulaire n°2.3.4) ;
  - Date d'ordonnancement de la 2<sup>ème</sup> tranche par association;
  - Montants (de la 2<sup>ème</sup> tranche) payé par association.

- Indicateurs :
  - Taux de paiement, au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche, effectué sur les crédits engagés par association et par la délégation à la date limite de référence (le 15 Avril<sub>t+1</sub>);
  - Taux de paiement cumulé, au titre de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche, effectué sur les crédits engagés par association et par la délégation à la date de référence limite (le 15 Avril<sub>t+1</sub>);
  - Retard en semaines de l'ordonnancement de la 2<sup>ème</sup> tranche par association par rapport à la date limite de référence (le 15 Avril<sub>t+1</sub>);
  
- Instrument : « INDICATEURS SUR L'ORDONNANCEMENT DE LA 2ème TRANCHE POUR ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES » (Formulaire N° 3.2.3).

#### **Phase 4 : Bilan**

##### Etape 4.1 : visite « de bilan » de l'inspecteur (du 1<sup>er</sup> Avril<sub>t+1</sub> au 30 Juin<sub>t+1</sub>)

- Informations :
  - Rappel: nombre initial d'inscrits confirmés (présents au cours de la semaine de début des cours) ;
  - Date de la dernière visite bilan de l'inspecteur (Dernier groupe/classe visité de l'association) ;
  - Nombre de Bénéficiaires présents au moment de la visite bilan;
  - Nombre de bénéficiaires retenus jusqu'à la visite bilan (parmi les inscrits **confirmés** au début des cours) ;
  - Nombre d'abandons (sorties parmi les inscrits) cumulé depuis la visite d'accompagnement depuis le début des cours ;
  - Nombre de nouveaux inscrits (nouvelles entrées) cumulé depuis la visite d'accompagnement depuis le début des cours ;
  - Nombre de séances (en heures) réalisées (du début des cours jusqu'à la visite bilan).
  
- Indicateurs :
  - Taux d'abandons : (nombre d'abandons parmi les inscrits)/ (nombre initial d'inscrits confirmés) ;
  - Taux moyen de présence des bénéficiaires (par rapport au nombre initial d'inscrits confirmés) ;
  - Taux moyen de réalisation des séances de cours (nombre total des séances réalisées en heures)/(nombre total de séances prévues) en % ;
  - Retour du rapport de l'inspecteur à l'association (Saisir 1 si oui, ou 0 si non).
  
- Instrument: «SUIVI DES VISITES DE BILAN DES INSPECTEURS PAR ASSOCIATION» (Formulaire N°4.1).

Etape 4.2 : Rapports de synthèse pédagogique et financier par association: (relatifs à la 2<sup>ème</sup> tranche)  
(du 15 Juin<sub>t+1</sub> au 15 Juillet<sub>t+1</sub>)

-Activité1 : rapport financier.

- Informations financières :
  - Montants cumulé (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche) des salaires payés aux animateurs par association ;
  - Montant cumulé (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche) des cotisations CNSS pour les animateurs ;
  - Montants cumulé (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche) des salaires payés aux superviseurs par association ;
  - Montant payé pour l'assurance des bénéficiaires ;
  - Montant cumulé (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche) des dépenses pour frais de fonctionnement ;
  
- Indicateurs financiers :
  - Proportion de la subvention (1<sup>ère</sup>+2<sup>ème</sup> tranche) payée aux animateurs par association ;
  - Proportion des cotisations CNSS pour les animateurs ;
  - Proportion de la subvention (1<sup>ère</sup>+2<sup>ème</sup> tranche) payée aux superviseurs par association ;
  - Proportion de la subvention (1<sup>ère</sup>+2<sup>ème</sup> tranche) payée pour l'assurance des bénéficiaires ;
  - Proportion de la subvention (1<sup>ère</sup>+2<sup>ème</sup> tranche) dépensées pour frais de fonctionnement.
  
- Instrument: «SUIVI DES RAPPORTS FINANCIERS RELATIFS A LA 2<sup>ème</sup> TRANCHE POUR ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES» (Formulaire N° 4.2.1).

-Activité1 : rapport pédagogique.

- Informations pédagogiques: (fournies par l'association et validées par l'inspecteur)
  - Nombre de d'inscrits confirmés retenus jusqu'a la fin de l'année scolaire ;
  - Nombre de bénéficiaires ayant réussi l'évaluation de fin d'année (note moyenne  $\geq 10$ ) ;
  - Nombre de bénéficiaires ayant réussi le test d'insertion à l'enseignement formel;
  - Nombre de candidats ayant réussi le certificat d'études primaires;
  - Nombre de bénéficiaires ayant réussi le test d'insertion à la formation professionnelle;
  
- indicateurs pédagogiques:
  - Taux de rétention parmi les inscriptions initiales confirmées ;
  - Taux de réussite à l'évaluation de fin d'année: (Nombre de bénéficiaires ayant obtenu une **note** moyenne  $\geq 10$ )/ (Nombre de bénéficiaires) .

- Taux de réussite au certificat d'études primaires, parmi les inscriptions initiales confirmées ;
  - Taux de réussite au test d'insertion à l'enseignement formel;
  - taux de réussite au test d'insertion à la formation professionnelle;
- Activité 3 : Validation des rapports pédagogique et financier par « le Comité Mixte ». (entre le 15 et le 30 Juillet<sub>t+1</sub>)
  - Informations:
    - Date de validation du rapport pédagogique et financier (2ème tranche) par «le comité mixte » ;
  - indicateurs:
    - Retard de validation du rapport pédagogique et financier (2ème tranche) par «le comité mixte » (par rapport à la date limite de référence le 31 Juillet<sub>t+1</sub>) ;
  - Informations par délégation :
    - Nombre de rapports financiers validés par « le comité mixte de suivi-évaluation »
  - Indicateurs par délégation :
    - Pourcentage de rapports validés par rapport au nombre de conventions ;
  - Instrument: «INDICATEURS DU RAPPORT PEDAGOGIQUE DE SYNTHESE PAR ASSOCIATION (SUBVENTIONNEE OU NON)» (Formulaire N° 4.2.2 et 4.2.2 bis).
  - Consolidation des Rapports de synthèse financiers par délégation:
  - Informations:
    - Les totaux des formulaires N°4.2.2 relatifs à l'ordonnancement de la 2ème tranche pour chaque association;
  - Indicateurs :
    - Report des valeurs moyennes par délégation présentées dans le formulaire N°4.2.1
    - Report des montants versés au titre des deux premières tranches
    - Report des montants cumulés versés aux animateurs
    - Report proportion moyenne du montant versé aux animateurs
    - Report des montants cumulés versés aux superviseurs
    - Report proportion moyenne du montant versé aux superviseurs
    - Report des montants cumulés versés pour les frais de fonctionnement
    - Report proportion moyenne du montant versé pour les frais de fonctionnement

- Retard de la validation du rapport financier relatif à la 3<sup>ème</sup> tranche par le comité mixte en référence à la date limite du 31 juillet t + 1

Instrument: «INDICATEURS DES RAPPORTS FINANCIERS RELATIFS A LA 2<sup>ème</sup> TRANCHE PAR DELEGATION» (Formulaire N° 4.2.3).

- Consolidation des Rapports de synthèse pédagogiques par délégation:
- Informations:
  - Les totaux des formulaires N° 4.2.2 et 4.2.2bis relatifs aux rapports pédagogiques de synthèse par association ;

**-Indicateurs :**

- *Report des valeurs moyennes par délégation présentées dans les formulaires N° 4.2.2 et 4.2.2bis*
  - Report des taux de rétention parmi les bénéficiaires initialement inscrits pour chaque délégation
  - Report des taux de réussite à l'évaluation de fin d'année parmi les inscrits initiaux pour chaque délégation
  - Report des taux de réussite au test d'insertion de l'enseignement formel pour les inscrits initiaux pour chaque délégation
  - Report des taux de réussite au certificat d'études primaires pour chaque délégation
  - Report des taux de réussite à l'insertion professionnelle pour chaque délégation
- Instrument: «INDICATEURS DES RAPPORTS PEDAGOGIQUES DE SYNTHESE PAR DELEGATION» (Formulaire N° 4.2.4).
- Action 3 : Ordonnancement et Paiement de la 3<sup>ème</sup> tranche de 20% la subvention (du 15 au 15 Septembre<sub>t+1</sub>)
- Informations par association :
  - Rapports pédagogique et financier de la phase « bilan », relatifs à la 2<sup>ème</sup> tranche, Validés par « le comité mixte de suivi-évaluation » ;
  - Date d'ordonnancement par association;
  - Montants (de la 3<sup>ème</sup> tranche) payé par association.
- Indicateurs par association :
  - Taux de paiement de la 3<sup>ème</sup> tranche.

- Taux de paiement, au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche, effectué sur les crédits engagés par délégation à la date limite de référence (le 15 Septembre<sub>t+1</sub>);
  - Taux de paiement cumulé, au titre de la 1<sup>ère</sup>, la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> tranche, effectués sur les crédits engagés par délégation à la date limite de référence (le 15 Septembre<sub>t+1</sub>);
- Instrument: «SUIVI DE L'ORDONNANCEMENT DE LA 3<sup>ème</sup> TRANCHE POUR ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES» (Formulaire N° 4.2.5).
- Informations par association :
    - Rappels : montant de l'ordonnement de la 1<sup>ère</sup> tranche (formulaire n°2.3.4) et de la 2<sup>ème</sup> tranche (formulaire n°3.2.3)
    - Montant consolidé (de la 3<sup>ème</sup> tranche) payé aux associations par délégation ;
    - Date du dernier ordonnancement (de la 3<sup>ème</sup> tranche) effectué au bénéfice d'une association .
- Indicateurs par association :
    - Taux de paiement au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche (compris entre 0 et 20%) ;
    - Taux de paiement cumulé, au titre des trois tranches, sur les crédits engagés ;
    - Retard moyen en semaines du dernier ordonnancement effectué de la 3<sup>ème</sup> tranche (par rapport au 15 Septembre<sub>t+1</sub>) ;
- Instruments : « INDICATEURS SUR L'ORDONNANCEMENT DE LA 3<sup>ème</sup> TRANCHE PAR DELEGATION » (Formulaire N° 4.2.6).

### **Evaluation institutionnelle de la phase «Bilan»:**

**Troisième réunion des Comités Provinciaux et Régionaux de suivi-évaluation des programmes de l'ENF présidés respectivement par le délégué provincial et le directeur de l'AREF, pour «l'Evaluation de la phase de Bilan».**

(du 15 Septembre<sub>t+1</sub> au 15 Octobre<sub>t+1</sub>)

Outils : un « tableau de bord » par délégation reprenant les principaux indicateurs de suivi-évaluation générés au cours de la phase de « **Bilan** » est soumis au Comité Provincial puis Régional (formulaires N° 4.D à 4.A).

Produit : PV de réunion du Comité et « Rapport d'évaluation de la phase de **Bilan** » validant et commentant les indicateurs de suivi-évaluation de cette phase, et expliquant l'évolution de ces indicateurs, notamment les indicateurs de processus reflétant des dysfonctionnements éventuels (retards par exemple), et les indicateurs de résultats relatant des objectifs non atteints. Le rapport fait état également des décisions et mesures de correction prises pour remédier aux dysfonctionnements éventuels



Les PV des Comités Provincial et Régional de suivi-évaluation , les « Rapport d'évaluation de la phase de **Bilan**» et les tableaux de bord, provinciaux et régionaux sont adressés à la DENF dans les plus brefs délais (avant la fin du mois d'Octobre<sub>t+1</sub>).

Indicateur: Retard en semaines des réunions des comités Provincial (avant le 30 Septembre<sub>t+1</sub>) et Régional (avant le 15 Octobre<sub>t+1</sub>) de suivi-évaluation de la phase «**Bilan**» par rapport à la date de référence.

## **BILAN NATIONAL : COMITE NATIONAL DE SUIVI EVALUATION DE L'ENF**

**Réunion du Comité National de «Suivi Evaluation» des programmes de l'ENF, composé des Directeurs des AREF présidé par le Ministre ou le Secrétaire Général du Ministère. La réunion est préparée par la DENF qui assure son secrétariat.**

### Outils :

1-un « tableau de bord » récapitulatif national de la phase de « **Bilan**» de l'année scolaire passée t/t+1, reprenant les principaux indicateurs de suivi-évaluation, par AREF et par délégation, est soumis au Comité National (Formulaire N° : 4N) .

-un « tableau de bord » récapitulatif national de la phase de « **préparation**» de l'année scolaire passée t+1/t+2, reprenant les principaux indicateurs de suivi-évaluation, par AREF et par délégation, est soumis au Comité National.

Produit : PV de réunion du Comité National et « Rapport d'évaluation » de la phase de « **Bilan t/t+1**» et de la phase « **préparation t+1/t+2**» validant et commentant les indicateurs de suivi-évaluation de ces phases, et expliquant l'évolution de ces indicateurs, notamment les indicateurs de processus reflétant des dysfonctionnements éventuels (retards par exemple), et les indicateurs de résultats relatant des objectifs non atteints. Le rapport fait état également des décisions et mesures de correction prises pour remédier aux dysfonctionnements éventuels.

### Etape 4.3L : Liquidation financière et d'insertion définitive

- Informations par délégation :
  - Rappel : montant total des crédits engagé pour les subventions au programme e2c des associations ;
  - Montant cumulé des ordonnancements de la 1ère et la 2ème tranche;
  - Montant total des ordonnancements de la 3ème tranche ;
  - Rappel: nombre initial d'inscrits confirmés (présents au cours de la semaine de début des cours) ;
  - Nombre de bénéficiaires réellement insérés dans l'enseignement formel (Tous Niveaux confondus) ;
  - Nombre de bénéficiaires réellement insérés dans la formation professionnelle ;

- Indicateurs par délégation :
  - Taux de paiement cumulé, au titre de la 1<sup>ère</sup> et deuxième tranche, sur les crédits engagés ;
  - Taux de paiement au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche (compris entre 0 et 20%) ;
  - Taux d'insertion réelle a l'enseignement formel (Tous Niveaux confondus) ;
  - Taux de d'insertion réelle dans la formation professionnelle ;
- Instruments : « INDICATEURS DE LIQUIDATION FINANCIERE ET D'INSERTION DEFINITIVE » (Formulaire N° 4.3L).

## **Indicateurs de suivi-évaluation des autres programmes :**

Dans le cadre de la définition de la stratégie MEN 2013/2016 le périmètre de l'ENF a été redéfini sous l'intitulé « Renforcement de la stratégie de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance et consolidation des outils de lutte contre la déscolarisation » (projet 10).

Le « projet 10 » de la stratégie compte 3 programmes

1. La re-scolarisation et insertion des enfants en dehors du système scolaire qui comprend l'école de la deuxième chance et le cycle de rattrapage Istidrak.
2. La veille éducative avec les actions de sensibilisation/mobilisation « Child to child » et « Caravane » mais aussi les activités de lutte contre le redoublement et l'abandon scolaire (Suivi personnalisé des élèves et soutien pédagogique).
3. Le programme de l'accompagnement scolaire des insérés (ACSI) qui accompagne les enfants nouvellement insérés et ceux de la transition primaire collège.

Nous nous sommes attachés à ce stade à produire un dispositif de suivi-évaluation pour l'E2C qui constitue le programme « phare » de l'ENF au Maroc. Le présent document fait le point sur le suivi des autres programmes.

### **- Cycle de rattrapage Istidrak**

Le cycle de rattrapage Istidrak est associé à l'E2C dans le premier programme du projet 10 mais il s'en différencie fortement dans l'esprit et dans le mode de fonctionnement. Si en théorie la relation entre les associations et les délégations repose sur un appel à projets de ces dernières, dans les faits, s'agissant d'une situation d'urgence (combler l'absence d'enseignants), l'activité se négocie plus souvent par des contacts directs entre partenaires. En outre, les activités ne commencent que très rarement avant l'aval complet des autorités et donc les remplacements débutent souvent plusieurs semaines après la rentrée scolaire, lorsque tous les éléments conventionnels sont en place.

On pourrait imaginer une prise d'information en décembre-janvier permettant de faire le point par délégation lors des réunions provinciales de suivi évaluation de l'ENF :

- Les besoins en personnel enseignant (non pourvus) identifiés au niveau de chaque délégation et éventuellement le nombre d'élèves concernés
- Nb de conventions Istidrak
- Nb d'animateurs concernés selon le type de remplacement (annuel, partiel,...)
- Nb d'élèves inscrits dans les classes concernées.

En fin d'année, on pourra de la même manière faire un bilan de l'activité à proposer lors de la réunion provinciale de bilan du suivi-évaluation en considérant

- Le montant des conventions concernées
- Le retard moyen d'entrée en fonction des animateurs par rapport à la date de la rentrée de la rentrée scolaire
- Pour les élèves concernés par les remplacements (nb promus, nb abandons, nb redoublants)

Ces différents indicateurs pourront être validés et visés au niveau régional lors des réunions de « démarrage » et de « bilan » de l'E2C.

- **Programme de la Veille éducative**

Si les deux activités ne posent pas à proprement parler de problèmes particulier de suivi-évaluation au sens où nous l'avons considéré pour l'E2C, il importe cependant qu'elles demeurent, notamment au plan de la participation, sous le contrôle des autorités éducatives provinciales et régionales. Nous proposons simplement à ce niveau d'intégrer ces opérations au suivi-évaluation de l'E2C en ajoutant des indicateurs spécifiques lors des réunions prévues pour la « préparation » et le « démarrage » des projets E2C (fin juillet pour Child to child et mi-janvier pour Caravane).

En Juillet, pour les réunions provinciales et régionales de « préparation » on présentera aux Académies et au Services centraux, pour Child to child :

- le nombre d'établissement mobilisés, par cycle.
- le nombre de professeurs mobilisés, par cycle.
- le nombre d'élèves mobilisés, par cycle.
- le nombre d'enfants recensés (en distinguant jamais scolarisés et déscolarisés, primaire et collégial)

En janvier pour les réunions provinciales et régionales de « démarrage » on présentera aux Académies et au Services centraux pour Caravane :

- le nombre d'établissements mobilisés dans l'opération caravane ;
- le nombre d'enseignants mobilisés dans l'opération caravane ;
- le nombre de partenaires mobilisés dans l'opération caravane ;
- le nombre d'enfants réinscrits en primaire ;
- le nombre d'enfants réinscrits au collège ;
- le taux de filles parmi les réinscrits par l'opération caravane par cycle.

- **Programme d'accompagnement scolaire des insérés ACSI**

Les activités de suivi-évaluation conventionnelles concernent la rédaction d'un rapport à mi-parcours et d'un rapport final . Ces rapports visent à renseigner les indicateurs suivants :

- Nb. de bénéficiaires
- Taux d'abandon
- Taux de réussite des bénéficiaires
- Taux de transition au collège
- Niveau d'acquisition
- Assiduité
- Nb de visites du superviseur

Nous suggérons une modification du suivi actuel en choisissant d'instaurer un rapport de démarrage, dont des informations pourraient être proposés en janvier lors de la validation du démarrage de l'E2C, tout en conservant un rapport final de bilan.

La liste d'indicateurs prévus dans la convention pourrait utilement se limiter à

- effectif des bénéficiaires par sous-programme et type de prise en charge (partenariat, parrainage)
- effectif des bénéficiaires par type de prise en charge et activités (auto apprentissage, médiation, transition).
- Situation des élèves en fin de programme (passage classe supérieur, redoublement)
- Situation des élèves à la rentrée suivante (réinscription)